DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

 $\underline{Procuration(s)}$ :

Excusé(s): Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Richard STOLTZ

N° CP/2011/270 - Développement local des bourgs-centres - 2212 Soutien financier aux communes pour la réalisation de

documents d'urbanisme

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux communes figurant aux tableaux annexés des subventions d'un montant total de 63 637 € pour la réalisation de plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le versement de ces aides fera l'objet d'un premier acompte de 20 % après la signature du contrat d'études et d'un deuxième acompte de 30 % sur présentation de la délibération du conseil municipal relative à l'arrêt du PLU ; le versement du solde interviendra suite à l'approbation du PLU et sur présentation des factures certifiées acquittées par le comptable du Trésor.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Hall

Accusé de réception N°: A067-226700011-20110502-56645-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 13/05/11